

[Texte]

shall further the activities of the United Nations for the maintenance of peace.

Parents have a prior right to choose the kind of education that shall be given to their children. Canada has done well so far in meeting its commitments under Article 26 but there are weaknesses. For instance, there are areas in Canada, rural and urban, where educational processes are ill-equipped to provide for the fullest development of the human personality. These weaknesses are prevalent at a time when money is available from the consolidated revenues of the government of Canada for a variety of other social services of lesser priority; for example: unemployment insurance, welfare, health, etc. It is notable that all of these programs originate from established and organized departments of the government of Canada.

These programs compete for what is left of the taxpayer's dollar, and bring added pressure on that dollar. To retain the priority rating of education and to provide fairly for the priority, this must be a recognizable federal bureau of education in Canada. This, the bureau we are asking for, could aid in the development of preschool education, a program of education that is being advocated more and more by laymen and professional educators in every province.

The bureau could help provide co-ordination of the school systems of the provinces at least to the extent that pupils could transfer from one province to another with better accommodation of their educational needs; and high school graduation in any province would satisfy the basic entrance requirements of any university and community college in Canada.

The bureau could promote co-ordination of teacher certification requirements of the various provinces, at least to the extent that certification at any level in any province would be acceptable at the same level in all other provinces.

Generally speaking the bureau could help attain equivalencies of levels of achievements, a need in Canada today that is highlighted by a comment in a government of Canada Working Paper on the constitution entitled, *Income Security and Social Services*. The comment says, and I quote:

...over 400,000 people change their province of residence each year..."

The bureau could achieve an objective of Confederation, as identified by the government of Canada in the publication *The Constitution and the People of Canada*:

to promote national and economic, social and cultural development, and the general welfare and equality of opportunity for all Canadians in whatever region they may live, including the opportunity for gainful work, for just conditions of employment, for an adequate standard of living, for security, for education and for rest and leisure.

The bureau would recognize that the schools belong to the people, that their strength is derived from the people and, with respect to the independent organization and operation of public and private school systems within its facilities, try to safeguard their freedom and independence.

[Interprétation]

religieux. Elle fera pendant aux activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

Les parents ont un droit de priorité de choisir le genre d'enseignement qui sera donné à leurs enfants. Le Canada a jusqu'à maintenant satisfait à ces engagements conformément à l'article 28, mais il y a des faiblesses. Il y a par exemple au Canada des secteurs ruraux et urbains où le processus d'enseignement sont mal outillés pour fournir le meilleur développement possible à la personnalité humaine. Ces faiblesses se révèlent à un moment où l'argent est disponible soit des revenus consolidés ou du gouvernement du Canada pour une variété d'autres services sociaux de moindre priorité; par exemple: pour l'assurance-chômage, l'assistance sociale, la santé, etc. C'est à remarquer, ces programmes proviennent de ministères établis et organisés du gouvernement du Canada.

Ces programmes font concurrence à ce qui reste du dollar du contribuable et qui ajoute une nouvelle pression sur le dollar. Afin de conserver la cote de priorités qui existe pour l'enseignement et pour lui fournir ce dont elle a besoin, il faudrait un bureau fédéral reconnu pour l'éducation au Canada. Ce bureau que nous demandons pourrait aider à l'expansion de l'enseignement préscolaire; un programme auquel fait appel de plus en plus les éducateurs profanes et professionnels de toutes les provinces.

Le bureau pourrait aider la coordination des systèmes scolaires des provinces, pour faciliter au moins le transfert d'une province à une autre et accommoder ainsi les besoins en matière d'éducation; et pour assurer que le diplôme d'école secondaire dans une province réponde aux exigences d'entrée fondamentale de chaque université et de chaque polyvalente au Canada.

Le bureau pourrait favoriser la coordination des exigences touchant l'accréditation des enseignants des diverses provinces, pour qu'au moins l'accréditation dans une province à quelque niveau que ce soit soit acceptable au même niveau dans les autres provinces.

De façon générale, le bureau pourrait aider à obtenir les équivalences au niveau de réussite, une nécessité au Canada aujourd'hui que souligne un commentaire relevé dans les documents de travail du gouvernement du Canada sur la Constitution qui a pour titre: *La sécurité du revenu et services sociaux*. Cette remarque dit, et je cite:

«...plus de 400,000 personnes changent de province chaque année...»

Le bureau pourra réaliser l'objectif de la Confédération, mentionné dans la publication du gouvernement canadien: *La Constitution canadienne et le citoyen*:

Promouvoir le progrès économique, social et culturel du pays, le bien-être général de la population et l'égalité des chances pour tous les Canadiens, quelle que soit la région où ils vivent, y compris l'accès au travail rémunérateur, à de justes conditions d'emploi, à un niveau de vie satisfaisant, à la sécurité, à l'éducation, au repos et aux loisirs.

Le bureau reconnaîtrait que les écoles appartiennent au peuple, que leur force découle du peuple et, pour ce qui est des organisations indépendantes et des exploitations des systèmes d'écoles publiques et privées au sein